

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Centrale hydroélectrique de Port Mort

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CH PORT MORT (Actionnaire majoritaire:JMB HYDRO / Actionnaire minoritaire:VNF)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Antoine De Larocque Latour en tant que Directeur Général de la société QUADRAN
qui sera elle même présidente de la société CH PORT MORT.

RCS / SIRET

A C r é e r

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installation destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet hydroélectrique de Port Mort se situe sur la commune de Gaillon au niveau du barrage existant de Port Mort. Le barrage est géré par Voies Navigables de France pour permettre la navigation sur la Seine. Le projet consiste à turbiner une partie de l'écoulement de la Seine en rive gauche du barrage en installant une turbine Kaplan immergée dans l'écluse désaffectée.

Les turbines installées seront réputée ichtyocompatible au sens du référentiel MADI (référentiel AFB).

Le site étant déjà équipé de deux passe à poisson, le projet ne prévoit pas de dispositif de montaison supplémentaire de type passe à poisson mais seulement la création d'une rampe à anguille.

Un local technique situé en berge rive droite permettra d'abriter les équipements électriques de la centrale.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'énergie renouvelable. La centrale aura une puissance maximale brute de 1342 kW et une production annuelle de l'ordre de 5900 MWh par an, ce qui représente la consommation électrique d'environ 4900 habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du chantier se déroulera sur environ 13 mois.

Les travaux de génie civil les plus exposés aux épisodes de crue seront préférentiellement réalisés en période de faible hydrologie. Les travaux seront réalisés à sec à l'abri d'une enceinte étanche en palplanche construite au bout de l'écluse existante. La position de la future centrale permettra de maintenir la gestion actuelle du plan d'eau pendant toute la durée du chantier. Une fois les travaux de génie civil achevés les turbines seront installés à leur emplacement définitif par grutage. Les ouvrages annexes de construction du local technique et de raccordement seront réalisés en parallèle du reste du chantier.

La réalisation de la centrale hydroélectrique sera divisée en 4 lots, confiés à des entreprises locales :

Lot 1 : Génie civil

Lot 2 : Vantellerie

Lot 3 : Turbine/Alternateur

Lot 4 : Electricité

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale hydroélectrique est pilotée par un automate qui régule le débit d'eau entrant dans la turbine à l'aide des informations collectées par les différentes sondes mises en place. L'automate influe ainsi sur la puissance de la centrale, en fonction du débit disponible dans la Seine. Il prévient les équipes d'exploitation / maintenance de Quadran par mail lors de toute anomalie et arrête la centrale en cas de besoin. En mode dégradé, la centrale hydroélectrique peut être pilotée manuellement, ce qui demande une présence humaine permanente.

Un gardien, employé par la société projet qui sera dédiée à la centrale, réalisera une visite quotidienne du site, l'entretien des ouvrages ainsi que les premières opérations de maintenance. Il s'assurera également de la bonne restitution du débit réservé et du respect du règlement d'eau. Il veillera au bon fonctionnement de la centrale hydroélectrique et pourra agir sur les équipements de la centrale si besoin.

Les équipes d'exploitation / maintenance de Quadran suivront la production de la centrale grâce à des systèmes de télésurveillance en temps réel et réalisent une prise en charge immédiate des défauts. Nos équipes sont prêtes à intervenir 24h/24 et 7j/7 dans le cadre d'un système d'astreintes avec l'outillage et les équipements techniques adaptés. Elles s'assurent de la sécurité des biens et des personnes lors de chacune de leurs interventions.

Les équipes QUADRAN planifieront également les visites techniques annuelles de maintenance préventive (contrôle des installations électriques, contrôle vibratoire, analyse d'huile...).

En période de crue la centrale hydroélectrique sera mise en sécurité (arrêt de la turbine, ouverture de la vanne de dégravage) par le gardien ou un technicien d'astreinte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-6 du code de l'environnement, incluant (à minima) une étude d'incidence.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur de chute maximale	3,80 m
Module estimé	530 m ³ /s
Débit non turbinable (concession existante + PAP)	210 m ³ /s
Débit d'équipement	42 m ³ /s
Puissance maximal brute	1342 kW
Production d'énergie théorique escomptée par an	5900 MWh/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Barrage de Port Mort
Écluse désaffectée en rive droite
Chemin des écluses
27600 Gaillon

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 23' 09" 69 Lat. 49° 10' 02" 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 2 "230031154 : LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé sur la commune de Gaillon est concerné par le PPRI de la Seine prescrit le 10 février 2012. Les turbines immergées permettent à la centrale d'être transparente en période de crue et le plancher bas du local technique sera construit 20 cm au dessus de la PHEC. D'après le PLU de la commune le projet se situe dans le secteur de risque technologique zone 2. PPRI Prescrit le 10 février 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet se situe : - à 600 mètres du site FR2302007 – Iles et berges de la Seine dans l'Eure - à 600 mètres du site FR2300126 – Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 600 mètres du site "LES RESTES DU CHATEAU DE LA ROQUE, AU HAMEAU DE CHATEAUNEUF A PORT-MORT" Le projet se situe à 900 mètres du site du "Menhir du Gravier de Gargantua"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Construction de la centrale sur une surface d'environ 800 m ² dans l'écluse existante. Construction d'un local technique d'environ 100m ² en berge rive droite du projet. Les berges existantes ont été créées en remblai lors de la création des écluses. Les berges impactées par le projet sont actuellement en palplanche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le lit de la Saône il est concerné par des risques d'inondation. Le projet sera compatible avec le PPRN en vigueur sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation de camions et engins de chantier en phase de construction.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La turbine sera immergée et n'entraînera aucune nuisance sonore. Le local technique abritera les équipements électriques susceptible d'émettre des nuisances sonores. Une étude acoustique permettra de définir les éventuelles protections sonores à mettre en œuvre pour respecter la réglementation en terme d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La turbine sera totalement immergée et seul le local technique pourra être visible. Il n'y aura aucune co-visibilité du projet avec le monument historique le plus proche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement :

Implantation du projet au niveau d'un seuil existant. Aucun tronçon court-circuité ne sera créé.

Aucun impact sur les usages existants : pas de modification de la cote du plan d'eau amont.

Réduction :

Mise en place d'une turbine ichtyocompatible. Réalisation des travaux à sec dans une zone batardée, après réalisation d'une pêche de sauvetage, et hors période de reproduction des poissons.

Mise en place d'une passe à anguille au droit de la microcentrale hydroélectrique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire compte tenu des faibles dimensions du projet et de son implantation au niveau d'un barrage déjà existant, dans une écluse existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe - Présentation de Quadran - Contexte générale du projet - Présentation du projet hydroélectrique - Construction et exploitation de la centrale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à TOULOUSE

le, 01/07/2019

Signature

